



M^e Martine Tremblay
Avocate associée

L'embauche de travailleurs étrangers, une solution à la pénurie de main-d'œuvre

Comme de nombreux employeurs, les municipalités du Québec font face au manque de main-d'œuvre et cherchent à optimiser leur recrutement. Parmi les solutions destinées à contrer cette pénurie, l'embauche de travailleurs étrangers temporaires («TET») peut être une avenue. Voici un survol des démarches.

Les grandes étapes de l'embauche de TET sont l'affichage, le recrutement, les démarches d'immigration, l'accueil et l'intégration.

Au stade de l'affichage, il faut d'abord déterminer le poste et les tâches qui lui sont associées. Une fois la description du poste établie, on doit se référer à la Classification nationale des professions (CNP). La référence au CNP permettra de valider les exigences minimales du poste en matière d'études et d'expérience ainsi que la suffisance du salaire.

Au terme du recrutement, les municipalités peuvent se tourner vers des TET déjà présents au Canada ou demeurant toujours dans leur pays d'origine. À ce stade, une présélection de candidats sera effectuée, ainsi qu'une vérification des antécédents judiciaires et des références académiques et professionnelles. Il s'agit de s'assurer que les candidats sélectionnés répondront aux exigences du poste indiquées à la CNP avant de décider d'entreprendre des démarches d'immigration.

Nous aborderons les deux programmes courants, soit le programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le programme de mobilité internationale (PMI). Dans le cadre du PTET, il faut présenter une demande d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) auprès de Services Canada ainsi qu'une demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Ce programme inclut les volets des postes à haut salaire, des postes à bas salaire, du processus simplifié du Québec ainsi que des talents mondiaux. Préalablement au dépôt de ces demandes, des efforts de recrutement et d'affichage peuvent être exigés. Une fois l'EIMT et le CAQ en main, le travailleur peut requérir un permis de travail d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Dans le cadre du processus régulier d'EIMT, on doit fournir des preuves d'efforts de recrutement et d'affichage de poste et respecter le salaire minimum établi par le MIFI dans le *Guide des salaires par profession présenté par intervalles selon les quartiles au Québec*. Le volet du processus simplifié du Québec exempté l'employeur de fournir les preuves d'efforts de recrutement et d'affichage de poste. Cependant, des efforts de recrutement raisonnables doivent être faits.

Le PMI permet de recruter des TET par le biais d'une offre d'emploi déposée sur le portail des employeurs d'IRCC sans avoir à passer par la procédure d'EIMT. Il s'agit notamment des permis Jeunes professionnels ou Vacances-travail du programme d'Expérience internationale Canada ainsi que des permis des détenteurs d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ). Avec cette offre d'emploi, une demande de permis de travail peut être déposée.

Les TET bénéficient des normes du travail et des conditions de travail prévues à leur contrat ou à la convention collective applicable, ainsi que du régime de la CNESST. Un contrat de travail écrit est obligatoire. Il faut être conscient que les conditions de travail énumérées à l'EIMT ou à l'offre d'emploi validée sur le portail ne peuvent être modifiées substantiellement, et ce, même à l'avantage du travailleur. Le travailleur ne peut changer d'occupation selon le code CNP.

En effet, les agents de Services Canada veulent s'assurer qu'aucun travailleur canadien citoyen ou résident permanent n'est disponible pour pourvoir le poste; d'où l'impossibilité de modifier substantiellement les conditions de travail.

À titre d'employeur, que ce soit pour l'EIMT ou l'offre d'emploi sur le portail, vous serez susceptible d'audit par Services Canada, qui vérifiera que les conditions déclarées ont été respectées.

Le recrutement international vous intéresse? Adressez-vous à des professionnels pour établir votre stratégie d'immigration.